

MAIRIE DE CUREL DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 28/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents: Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN,

Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Procuration: Madame Emilie DE BOUVER à Madame Sophie DUCCA

Convocation et affichage: 16/09/2024

Secrétaire de séance : Monsieur POLATOUCHE Antoine

Nombre de membres en exercice : 6 Nombre de membres présents : 5

<u>OBJET</u>: CONVENTION PARTICIPATIONS SCOLAIRES ECOLE DE ST-VINCENT SUR JABRON 2024 / 2025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal du haut de la vallée du Jabron qui a été établi entre les communes de St-Vincent sur Jabron, Curel, Châteauneuf-Miravail, Montfroc et Les Omergues, celle-ci définit le fonctionnement du regroupement scolaire et les modalités pour les participations scolaires à l'école de St-Vincent sur Jabron pour l'année scolaire 2024 / 2025.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal a délibéré sur cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal du haut de la vallée du Jabron qui a été établi entre les communes de St-Vincent sur Jabron, Curel, Châteauneuf-Miravail, Montfroc et Les Omergues et les modalités qui en découlent
- AUTORISE Monsieur Maire à signer ladite convention

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme, CUREL le 23 septembre 2024 Le Maire.

Thierry BELLEMAIN

Le secrétaire Antoine POLATOUCHE

S